



51 rue de Traynès
65000 TARBES



SOUTENONS
NOS PRÊTRES ÂÎNÉS !

Le 13 mai 2022

Chère Madame, Cher Monsieur,

Rappelons-nous aujourd'hui l'hommage du pape François aux prêtres aînés : « *Merci pour la joie avec laquelle vous avez su donner vos vies, révélant un cœur qui au cours des années, a lutté et lutté pour ne pas se rétrécir et s'aigrir, mais pour être, au contraire, chaque jour élargi par l'amour de Dieu et de son peuple* ».

Ces paroles n'invitent-elles pas chacun de nous, se reconnaissant dans le Peuple de Dieu, à remercier les prêtres âgés ? Ceux qui ne peuvent plus exercer de ministère actif ; ceux qui ont consacré leur vie entière au service de l'Évangile ; ceux qui, sans relâche, dans l'accueil, la charité et les sacrements, ont voué leur vie à Dieu et ont permis à tant d'entre nous d'être en lien avec Lui !

En tant que peuple de l'Église, il appartient plus que jamais de nous préoccuper du bien-être de nos prêtres aînés, comme nous nous occupons d'un parent qui a besoin de nous au crépuscule de sa vie. Beaucoup sont en situation de dépendance, car les maladies liées à l'âge

../...

n'épargnent personne. À leur tour, ils ont besoin de notre soutien !

Le dénuement de leurs forces ne les empêche pas de continuer d'éclairer nos esprits de la lumière de l'Évangile, bien au contraire ! Le Seigneur dit ainsi à saint Paul :

«*ma puissance donne toute sa mesure dans la faiblesse*» (2 Co 4, 7).

Aujourd'hui, pour ces prêtres aînés et afin de leur procurer une vieillesse digne et heureuse, je me permets de faire appel à votre générosité.

Votre don servira au paiement de leurs cotisations d'assurance maladie ou vieillesse ; il permettra l'achat de véhicules et d'équipements adaptés ; il contribuera aux frais de séjour en maison de retraite.

Grâce à vous, cette joie humble et douce que ces prêtres ont partagée sans compter, leur vie durant, continuera de rayonner ; cette grâce lumineuse, qu'ils ont apporté dans nos vies, ne faiblira pas.

Par votre don, vous aussi pouvez à votre tour leur donner chaleur et lumière et être témoin de l'Évangile !

Confiant dans votre générosité, je vous exprime, par avance, toute ma reconnaissance et vous assure, Chère Madame, Cher Monsieur, de mon entier dévouement et de ma prière.



Pierre Jamet
Administrateur diocésain



Si vous êtes assujetti à l'IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière), vous pouvez décider d'affecter un don en soutien des prêtres du diocèse de Tarbes et Lourdes via la Fondation nationale pour le Clergé, en déduisant 75 % de son montant de votre IFI.

Si vous êtes soumis à l'Impôt sur le revenu (IR), par mesure exceptionnelle liée à la baisse des ressources de l'Église pendant la crise sanitaire, pour tout don versé à l'Église d'ici le 31 décembre 2022 vous pouvez déduire également jusqu'à 75 % (au lieu de 66 %).

► Retrouvez plus d'information sur le bulletin ci-joint.